



Association Familles Rurales Accueil de loisirs de Gétigné

Règlement intérieur 2017

« Les copains d'abord »

Le fonctionnement :

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans, à la journée (repas inclus) durant les vacances scolaires, et les mercredis en demi-journée avec ou sans repas.

L'accueil se fait au 3 rue des Changes 44190 Gétigné. Tél : 02 40 54 24 45
Deux espaces ludiques accueillent les enfants ; ils sont aménagés par tranche d'âges : les maternelles (côté « framboise ») et les primaires (côté « pomme »).

Les repas sont pris dans le restaurant scolaire et les menus sont préparés sur place par un prestataire nommé Restoria.

La structure est gérée par l'association **Familles Rurales-Les Copains d'abord**.
Ce sont des familles utilisatrices qui prennent les décisions de fonctionnement (gestion du personnel, tarifs, activités...). Toute personne adhérente peut rejoindre l'association.

Les horaires d'ouvertures :

Pendant les vacances scolaires :

- de 7h15 à 9h15 en péricentre
- de 9h15 à 17h00 en centre
- de 17h30 à 19h00 en péricentre

Les mercredis :

- de 11h45 à 17h00 (repas inclus), ou de 13h30 à 17h00 (sans repas)
- de 17h30 à 19h00 en péricentre

Les tarifs par enfant

Quotient	Journée	Demi-journée	Semaine 5 jours	Péricentre
- 400	7.35€	3 €	33.08€	0.39€
401 à 600	9.35€	4 €	42.08€	0.50€
601 à 800	11.35€	5,50 €	51.08€	0.62€
801 à 1000	13,35€	6,50 €	60.08€	0.70€
1001 à 1200	14.85€	7 €	66.83€	0.78€
1201 à 1400	15.85€	7,50 €	71.33€	0.84€
1401 à 1600	16.85€	8 €	75.83€	0.91€
1601 à 1800	17.85€	8,50 €	80.33€	0.96€
1801 à 2000	18.85€	9 €	84.83€	1.01€
2001 et +	19.85€	9,50 €	89.33€	1.06€

Adhésion annuelle Familles Rurales = 20.80€

Sortie vacances = 7€

Sortie mercredi = 3€

Repas = 3.45€

Petit déjeuner = 0,74€

Péricentre à la demi-heure entamée = tarifs selon le quotient familial

Les modalités d'inscriptions :

- Pour les vacances :

Une plaquette d'information est distribuée avant les vacances par le biais des cartables aux élèves aînés.

Remplir pour chaque enfant une fiche d'inscription, disponible à l'accueil ou sur le site internet Familles Rurales de Gétigné, et la déposer avant la date butoir indiquée sur la plaquette d'information.

- Pour les mercredis :

Appeler au plus tard jusqu'au lundi soir pour le mercredi qui suit.

Des documents obligatoires sont demandés aux familles en juin (dossier commun avec l'accueil périscolaire):

- Une copie du dossier médical de l'enfant
- Le numéro d'allocataire et le quotient familial
- Le numéro de sécurité sociale

La facturation :

La facturation est établie à la fin de chaque mois selon les présences de votre enfant sur les mercredis et les vacances.

Absences :

- en cas de maladie, la journée ne sera pas facturée si vous présentez un certificat médical.
- dans tout autre cas, la journée vous sera facturée.

L'encadrement :

Le taux d'encadrement est appliqué selon le barème de la D.D.C.S. L'équipe d'animation est diplômée, elle élabore chaque année un projet pédagogique consultable à l'accueil.

Le programme d'activités est établi en fonction de l'âge des enfants et de leurs besoins.

Vous êtes membres de l'association :

Nous vous facturons systématiquement la carte d'adhésion dès la venue de votre enfant, pour une durée d'un an.

Par conséquent vous êtes invités à participer aux réunions de concertation, concernant la gestion de l'accueil de loisirs. Cette carte offre d'autres services et vous permet de bénéficier d'avantages auprès d'autres associations Familles Rurales.

Pour toutes autres informations, l'accueil de loisirs a son propre site internet :

www.famillesrurales.org/accueildeloisirsgetigne

A Gétigné le 1 janvier 2017

La présidente

Jehanno Sandrine

